

CALENDRIER

(état: janvier 2015)

INFORMATION ET PARTICIPATION DE LA POPULATION
du 11 mai au 11 juin 2012

1^{ÈRE} SYNTHÈSE
du 12 juin au 6 juillet
Séance d'information publique 6 juin 2012

EXAMEN PRÉALABLE PAR LES OFFICES CANTONAUX
de juillet 2012 à août 2014

2^E SYNTHÈSE
de novembre 2012 à août 2014

INFORMATION DES ORGANES COMMUNAUX
21 août 2014

DÉPÔT PUBLIC
du 10-12 septembre au 15 octobre 2014

PRÉAVIS POSITIF DU CONSEIL GÉNÉRAL DE TRAMELAN
15 décembre 2014

VOTATION
8 mars 2015 à Tramelan
9 mars 2015 à Saicourt

DÉBUT DES TRAVAUX DU CHANTIER
2015 ou 2016*

MISE EN SERVICE
2016 ou 2017*

* selon la durée des procédures

DÉCISION POLITIQUE	VOTATION	DÉBUT DES TRAVAUX	MISE EN SERVICE
Préavis positif du conseil général de Tramelan le 15.12.2014	8 mars 2015 9 mars 2015	2015 ou 2016*	2016 ou 2017*

TRAMELAN ET SAICOURT, TERRES D'ÉNERGIE

Implanté dans un environnement favorable aux énergies renouvelables, le parc éolien de la montagne de Tramelan bénéficie d'un des meilleurs potentiels éoliens suisses.

Tramelan et Saicourt tireront un revenu important du parc éolien. Le moment venu, les deux Communes pourront intégrer le capital-action de la future société et auront ainsi leur mot-à-dire.

L'impact visuel a été limité par les choix de hauteur, de distance et de position des machines. Seules quelques éoliennes seront visibles simultanément des villages limitrophes.

De dernière génération technologique, l'équipement particulier des éoliennes permettra de réduire les immissions de bruit et d'ombres pour les habitants des Prés de la Montagne et de Montbautier.

Les études d'impact réalisées par des organismes indépendants et reconnus ont été approuvées par les offices spécialisés du canton de Berne.

Le solaire et le bois constituent d'autres ressources durables qui doivent être utilisées à Tramelan et Saicourt. Aucune source d'énergie ne peut être négligée; nous avons besoin de développer toutes les énergies renouvelables.

ADRESSES DE CONTACT

au nom des Conseils Municipaux des 2 communes

PHILIPPE AUGSBURGER, MAIRE DE TRAMELAN 032 486 99 99	MARKUS GERBER, MAIRE DE SAICOURT 032 484 91 64	FRANÇOIS COMINA, DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES 032 486 99 50
---	---	---

PARC ÉOLIEN DE LA MONTAGNE DE TRAMELAN

PRÉS DE LA MONTAGNE – MONTBAUTIER

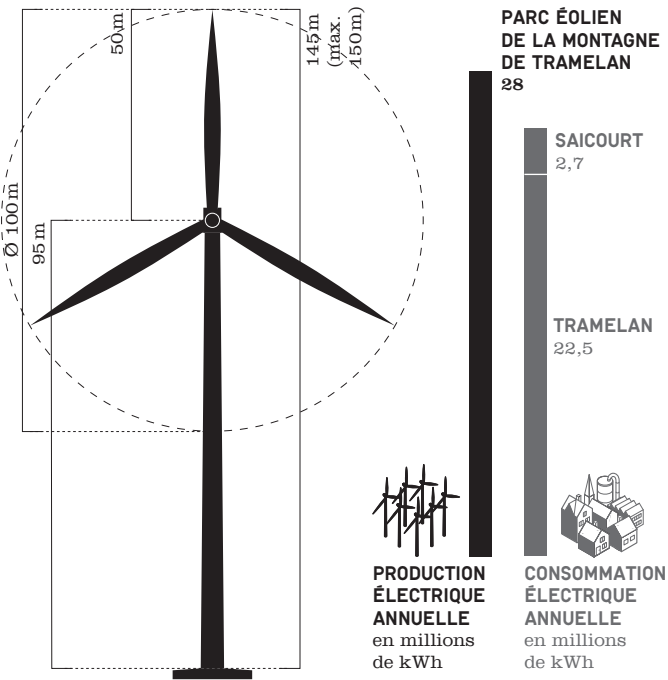


L'ESSENTIEL EN BREF

- FAITS ET CHIFFRES
- RETOMBÉES
- ENVIRONNEMENT
- RÉVERSIBILITÉ
- CONFORMITÉ



SPÉCIFICITÉS DES ÉOLIENNES



- PUISSANCE**
1,8 MW, soit 12,6 MW au total pour 7 éoliennes (1MW= 1'000 kW)
Mise en route à une vitesse du vent de 3 m/s (10,8 km/h)
Coupure à une vitesse de 20 m/s (72 km/h)
- RÉVOLUTION NOMINALE**
14,5 tours/minute
- EQUIPEMENTS PARTICULIERS**
Systèmes de réduction du bruit, des ombres et arrêt automatique du rotor lors de détection de glace.



- INVESTISSEMENT**
38 millions de CHF entièrement à la charge de BKW.
- RÉSEAU ÉLECTRIQUE**
Transport de l'énergie électrique par câbles entièrement enterrés jusqu'à la sous-station des Reussilles qui sera reconstruite à neuf en 2016 par BKW Energie SA.
- ENVIRONNEMENT**
Pas d'atteinte au sol, à l'eau et à l'air, pas d'émissions nocives ni de CO₂, énergie grise compensée en 6 mois de production.

- RÉVERSIBILITÉ**
Le site peut être intégralement rendu à la nature après son cycle d'exploitation de minimum 20 ans.
- CONFORMITÉ**
Le projet respecte toutes les prescriptions fédérales, cantonales, régionales et communales en vigueur.
- EMPRISE**
Une fois construit, le parc éolien utilisera 1.1 ha (11'000 m²) de terrain (1.5 stade de football (FIFA)). Pour exemple, afin de produire la même énergie, il faudrait 20 ha (200'000 m²) de panneaux solaires (26 stades de football).